



CAPL D'APPEL DE NOTATION

DECLARATION LIMINAIRE DES ELUS EN CAPL N°2

Monsieur le Président,

Le 6 mai dernier, une majorité de citoyens a décidé de mettre fin à l'entreprise de destruction sociale, de division et de discrimination menée par le président sortant et son gouvernement.

Le désaveu porte l'exigence d'une autre politique ayant pour objectif la satisfaction des besoins sociaux reposant sur une autre répartition des richesses. Elle implique des décisions rapides attendues par des millions de salariés. Elle concerne notamment le pouvoir d'achat, l'emploi, le retour à la retraite à 60 ans, la revitalisation des services publics.

Il est primordial que le nouveau Président de la République donne très rapidement des signes concrets de ses engagements de changement et de justice.

Revenir immédiatement sur le jour de carence, mesure injuste et inefficace imposée à l'ensemble des fonctionnaires, participerait à cette démarche.

A la DGFIP, sur le plan national comme au plan local, nous exigeons l'arrêt des réformes, l'établissement d'un réel bilan contradictoire sur la fusion et l'ouverture immédiate de négociations sur l'ensemble des contentieux revendicatifs : Emplois, pouvoir d'achat, carrières, missions, règles de gestions, conditions de travail...

A compter du 1^{er} janvier 2013, l'évaluation professionnelle des agents s'effectuera dans le cadre du décret du 28 juillet 2010.

La CGT Finances Publiques continue de dénoncer cette réforme qui s'inscrit dans la continuité de celle menée en 2002 et où la logique est bien d'individualiser toujours plus les carrières et les rémunérations.

Nous tenons à l'occasion de cette CAP locale à rappeler nos revendications :

- Le maintien d'une note chiffrée, avec inscription dans les statuts particuliers, tel que prévu dans l'article 1^{er} du décret de 2010.

- Le principe d'une notation de carrière, basée sur la détention d'un grade et échelon dans le corps, et non pas sur une comparaison et une mise en concurrence entre agents tel que le système actuel.
- Un tableau synoptique à l'appui de l'évaluation notation pour plus de lisibilité dans les commentaires littéraux du compte rendu d'entretien.

Quant à la réunion d'aujourd'hui, compte tenu du nombre de dossiers à examiner, la durée de cette CAP locale, prévue sur la journée, n'est pas suffisante.

Nous demandons que les instances paritaires locales puissent siéger dans des conditions satisfaisantes, tant pour les participants que dans l'intérêt des agents.

Lyon le 13/06/2012